PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES
Communication annuelle sur le progrès
2015

SOMMAIRE

- Lettre d'engagement 3
- Présentation du Pacte mondial 4
- Responsabilité sociétale de l'entreprise 5
- Nos réalisations et résultats 2015 en faveur des 10 principes du Pacte mondial 6

Lettre d'engagement

Acteur de la gestion déléguée de services publics à l'environnement, le groupe Saur, né en 1933, est aujourd'hui un Groupe de 12 000 collaborateurs présent en France et à l'international. Nous accompagnons les collectivités locales et les industriels dans leurs projets liés à l'eau et l'assainissement (Saur), la propreté (Coved), l'ingénierie (Stereau), les travaux (Cise TP) et les loisirs (Blue Green, Flower Campings).

A l'heure où l'on évoque une transformation de modèle de société, notre Groupe accompagne les mutations, insuffle l'innovation, inscrit ses métiers dans une vision prospective. Cette permanence, dans un monde en recherche d'équilibres, n'est rendue possible que par les points fixes intangibles, aux premiers rangs desquels la proximité, la transparence, l'écoute ou le sur-mesure. Autant de valeurs qui guident nos actions quotidiennes dans le domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et fondent les services que nous rendons aux collectivités territoriales ainsi qu'aux industriels.
Je reste persuadé de la valeur de cette sincérité de comportement, devenue, au fil du temps, notre « *marque de fabrique* ». Elle nous permet d'accompagner durablement nos clients, attachés au développement de leurs territoires dans le respect des équilibres sociaux, environnementaux et économiques.

A travers notre adhésion depuis 2003 au Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies, nous nous sommes engagés à soutenir et à promouvoir, au sein de notre sphère d'influence, les dix principes du Pacte mondial universellement acceptés, touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
En renouvelant notre soutien, nous réaffirmons notre volonté de faire progresser l'application de ces principes et d'assumer notre responsabilité sociétale en toute transparence.

Dans le respect de notre engagement, nous communiquons annuellement sur les actions menées et résultats obtenus pour concrétiser et promouvoir les valeurs fondamentales du Pacte mondial des Nations Unies.

Issy-les-Moulineaux, le 5 juillet 2016

Jérôme Le Conte,

Président exécutif du groupe Saur

Présentation du Pacte mondial

Lancé en 2000 par les Nations Unies, le Pacte mondial (ou Global Compact) est la plus large initiative internationale d'engagement volontaire en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Le Pacte mondial engage les entreprises à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
Adhérer au Pacte Mondial, c'est partager la conviction que des pratiques commerciales, fondées sur un certain nombre de principes universellement reconnus, contribueront à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable, plus ouvert et de sociétés prospères et dynamiques.

THE GLOBAL COMPACT
NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

DROITS DE L'HOMME

Les entreprises sont invitées à :

Principe 1 : Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Principe 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Les entreprises sont invitées à :

Principe 3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

Les entreprises sont invitées à :

Principe 7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Responsabilité sociétale de l'entreprise

De par ses activités, le groupe Saur est un acteur de la protection de l'environnement et du service public, historiquement ancré dans les territoires qu'il dessert.

Notre responsabilité sociétale en est ainsi renforcée et elle se concrétise à deux niveaux :

- au sein de l'entreprise pour agir, dans le cadre de ses propres activités, en faveur du progrès social, de la protection de l'environnement et de la performance économique.
- dans l'accompagnement des collectivités pour construire des territoires durables. Seul ou en réseau avec nos parties prenantes, l'objectif est de mieux répondre aux attentes des citoyens et d'innover face aux enjeux environnementaux et sociétaux émergents.

Notre engagement RSE est aujourd'hui structuré autour de trois piliers, fédérateurs pour dynamiser notre action.

Chacun des métiers du Groupe trouve son ancrage dans des valeurs communes de responsabilité, sens du service, transparence, solidarité et proximité. Ces valeurs font partie intégrante de notre culture et sont exprimées dans notre charte éthique qui implique tous les collaborateurs du Groupe.

Nos réalisations et résultats 2015 en faveur des 10 principes du Pacte mondial

Dans cette communication sur le progrès, nous nous attachons à établir la correspondance entre nos engagements et réalisations 2015 et les principes du Pacte mondial.

Dans un objectif de transparence envers nos parties prenantes, nous publions annuellement nos indicateurs de performance sociaux et environnementaux, en France et dans le monde. Ces indicateurs extra-financiers sont établis en cohérence avec les standards de reporting internationaux, notamment avec les lignes directrices de la GRI (Global Reporting Initiative). Ils sont disponibles sur notre site www.saur.com.

DROITS DE L'HOMME
Principes 1 & 2

Le respect des droits de l'Homme est un principe fondamental du groupe Saur, réaffirmé fin 2014 dans la charte éthique du Groupe.

Ce principe fondamental est appliqué dans notre politique de gestion des ressources humaines mais également dans notre politique d'achats pour une relation responsable avec nos fournisseurs et sous-traitants.
Les conditions générales des contrats d'achat passés par le Groupe intègrent une clause qui engage le fournisseur à respecter les conventions internationales relatives au droit du travail. Le non-respect de cette clause est un motif de rupture dudit contrat.
Notre responsabilité vis-à-vis de nos fournisseurs et sous-traitants est formalisée dans notre charte éthique qui nous engage à les sélectionner de manière impartiale, pour leur professionnalisme ainsi que leur respect des préoccupations environnementales et sociétales. Le Groupe les invite par ailleurs à se doter, en tant que de besoin, de règles éthiques tout autant que d'adopter des pratiques compatibles avec ses propres valeurs.

Le groupe Saur applique les droits du travail des pays concernés pour ses salariés et ceux de ses filiales.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL
Principes 3 & 6

Le groupe Saur fonde son management sur la concertation et le respect du dialogue social.

Les relations régulières avec les partenaires sociaux permettent d'ouvrir des négociations sur des thèmes variés. Un accord relatif au dialogue social et à l'exercice du droit syndical a été signé en 2011 entre la direction du groupe Saur et les organisations syndicales et a fait l'objet d'un avenant en 2014.

NOS RESULTATS CHIFFRES EN 2015

- Représentants du personnel :

	FRANCE			FRANCE & INTERNATIONAL			
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	Corresp. GRI
Représentation du personnel							
Nombre total de représentants du personnel (hors CHSCT)	1005	972	706	1070	1033	772	
Nombre de membres du CHSCT	218	196	236	249	241	270	G4-LA5

Le groupe Saur est engagé contre toutes les formes de discriminations et a formalisé cet engagement dans le cadre d'un accord sur l'égalité des chances, la diversité et l'emploi des seniors.

Cet accord, signé en 2009 avec les partenaires sociaux, a été renégocié en 2013. Il assure aux collaborateurs le respect des droits et principes de non-discrimination ainsi que l'égalité de traitement en matière de recrutement, de rémunération, de formation et de déroulement de carrière. Les résultats sont suivis annuellement par un comité dédié.
Depuis 2014, un dispositif d'alerte en matière de discriminations est opérationnel. Il permet à un collaborateur ou un candidat à un emploi de porter à la connaissance de l'entreprise des situations de discrimination, telles qu'énoncées par le code du travail, dont il s'estime victime ou dont il est témoin. Les réclamations ou alertes sont recueillies et traitées de manière confidentielle par un comité dédié.

Le Groupe inscrit l'insertion professionnelle au cœur de son engagement sociétal.

Le Groupe accompagne l'insertion des jeunes dans le monde du travail en proposant de nombreuses opportunités d'alternance en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les jeunes sont encadrés par un tuteur qui bénéficie d'un accompagnement pour mener à bien sa mission.
En matière d'intégration du handicap, le Groupe agit à la fois sur les emplois directs et indirects : diffusion des offres d'emplois auprès de l'Agefiph, aménagement de postes de travail, sensibilisations internes et achats auprès du secteur protégé.

Plus largement, le Groupe travaille avec les Structures locales d'Insertion pour l'Activité Economique (SIAE) pour intégrer dans ses équipes des publics éloignés de l'emploi ou réserver sur ses chantiers un volume d'heures d'insertion sociale et professionnelle.

NOS RESULTATS CHIFFRES EN 2015

- Diversité :

	FRANCE			FRANCE & INTERNATIONAL			
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	Corresp. GRI
Diversité							
Taux de femmes	19 %	18 %	19 %	19 %	19 %	19 %	G4-LA12
Taux de jeunes (moins de 25 ans)	6 %	6 %	6 %	NC	6 %	6 %	G4-LA12
Taux de seniors (plus de 55 ans)	13 %	13 %	14 %	NC	14 %	15 %	G4-LA12
Taux de salariés handicapés	4,3 %	4,6 %	3,8 %	4,0 %	4,2 %	3,5 %	

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'AGE (2015)

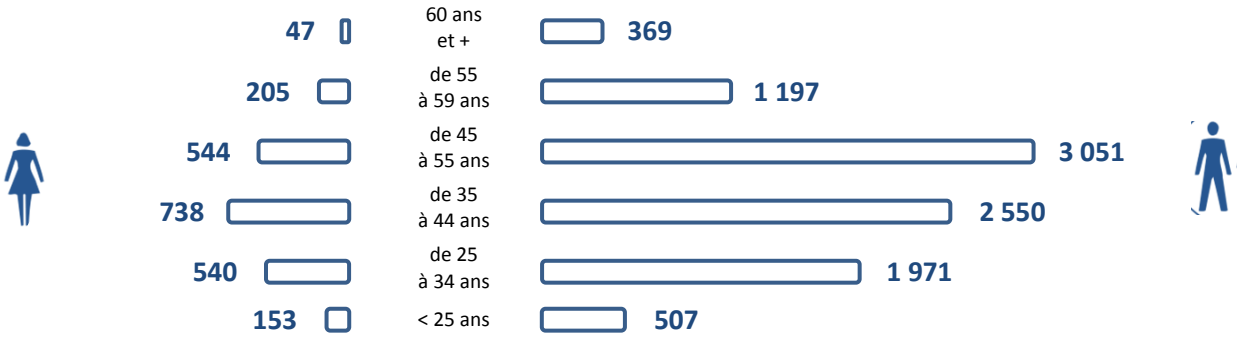

- Insertion des jeunes dans le Groupe en France : 600 contrats de professionnalisation, d'apprentissage et de stage chaque année

- Partenariat avec plus de 50 établissements du secteur protégé

- 6 centres de formation (France et international) dédiés au transfert de compétences

ENVIRONNEMENT
Principes 7, 8 & 9

Les enjeux liés à la santé environnementale sont au cœur des métiers du groupe Saur.

En particulier, les experts du Groupe développent des solutions pour répondre aux enjeux liés à la qualité de l'eau. Aux côtés des collectivités, nous développons des solutions pour mieux surveiller et protéger la qualité des ressources en eau. Face aux polluants émergents (pesticides, résidus pharmaceutiques, perchlorates, etc.), nos experts innovent pour améliorer l'efficacité des procédés de traitement d'eau et ainsi garantir la sécurité sanitaire de l'eau potable et préserver les écosystèmes aquatiques.

Face aux impacts du changement climatique, le Groupe accompagne ses clients pour l'adaptation au stress hydrique ou pour la gestion des évènements climatiques extrêmes (inondations notamment).

Exemple de réalisation 2015

- Saur accompagne le syndicat départemental Vendée Eau dans un projet territorial prospectif de réutilisation d'eaux usées traitées. Objectif : pallier le déficit structurel d'eau en période estivale et sécuriser l'alimentation en eau potable. Le démonstrateur porte sur la réalimentation, par des eaux épurées ayant subi un traitement tertiaire poussé, d'une retenue d'eau utilisée pour la production d'eau potable. Accompagné d'un programme de recherche complet, il a été accueilli favorablement par les autorités sanitaires.

La protection de l'environnement est l'essence même des activités du groupe Saur. En particulier, la protection et la valorisation des ressources territoriales constitue un des 3 piliers de notre responsabilité sociétale.

Face aux contraintes pesant sur les ressources, nous collaborons et innovons avec nos partenaires et nos fournisseurs pour développer des solutions sur mesure qui optimisent l'utilisation des ressources et réduisent notre impact environnemental.

La réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable constitue un enjeu prioritaire des services publics d'eau pour maîtriser les prélèvements sur la ressource et améliorer l'efficacité énergétique du service. Le groupe Saur met en œuvre depuis de nombreuses années des moyens techniques et organisationnels pour améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau gérés dans le cadre de délégations de service public. Grâce à l'instrumentation des installations connectées à nos centres de pilotage opérationnel (CPO), nos capacités d'analyse, d'anticipation et de réaction sont accrues au bénéfice d'une gestion intelligente et durable de l'eau.

Dans nos différents métiers, nous développons des solutions et des procédés visant à un plus grand respect de l'environnement et favorisant l'économie circulaire : performance épuratoire des eaux usées, filières de réutilisation des eaux usées traitées, boucles de valorisation matière des déchets ou encore production d'énergies renouvelables à partir de biogaz produit sur nos installations.
Enfin, en matière énergétique et de lutte contre le changement climatique, notre action est priorisée autour de 4 axes majeurs : l'efficacité énergétique des installations en lien avec notre management de l'énergie ISO 50001, l'optimisation des déplacements et des circuits de collecte des déchets, le captage du biogaz issu des installations de stockage des déchets et le développement de solutions productrices d'énergie renouvelable. Par ailleurs, nous investissons pour améliorer la performance du tri des déchets et favoriser l'utilisation de matières recyclées, évitant les émissions liées à la production de matières vierges.

Exemples de réalisation 2015

- Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques : la modernisation en 2015 des chaînes de tri sur nos centres d'Ormoy (89) et Aspach-le-Haut (68) permet d'étendre le recyclage aux plastiques souples tels que pots de yaourt, films ou barquettes plastiques. Avec le soutien de l'Ademe et d'Eco-Emballages, nous augmentons ainsi les taux de valorisation matière et simplifions le geste de tri pour plus de 1 million d'habitants répartis sur 6 départements.

- Favoriser le retour à la terre de la matière organique : en réponse aux enjeux des collectivités, nous innovons avec « bio collect' », solution sur mesure et connectée de collecte séparée des biodéchets apportant un triple bénéfice pour les territoires : une réduction d'environ 35 % des ordures ménagères résiduelles, une production locale d'amendement organique et un coût de traitement pour les collectivités moins onéreux que l'enfouissement ou l'incinération.

NOS RESULTATS CHIFFRES EN 2015

- Ressource en eau

	FRANCE			FRANCE & INTERNATIONAL			
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	Corresp. GRI
EAU							
Rendement des réseaux (%)	78	79	78	77	78	78	G4-EN27

- Valorisation matière : 35 % des déchets valorisés sous forme matière (déchets traités par la filiale propreté du Groupe et boues d'épuration)

- Emissions de gaz à effet de serre

	FRANCE			FRANCE & INTERNATIONAL			
	2013	**2014**	**2015**	**2013**	**2014**	**2015**	**Corresp. GRI**
AIR							
Emissions directes de GES (tonnes CO_2e)	293 690	333 058	314 355	305 285	345 545	326 570	G4-EN15
Emissions indirectes de GES liées à la consommation d'électricité (tonnes CO_2e)	119 900	124 270	122 781	225 286	213 424	206 569	G4-EN16

- Energie

	FRANCE			FRANCE & INTERNATIONAL			
	2013	**2014**	**2015**	**2013**	**2014**	**2015**	**Corresp. GRI**
ENERGIE							
Consommation énergétique							
Consommation d'énergie primaire (MWh)	396 230	406 257	367 565	408 454	417 753	378 763	G4-EN3
Consommation d'électricité (MWh)	902 306	887 762	895 301	1 127 929	1 114 191	1 112 229	G4-EN3
Consommation d'électricité "verte" produite à partir d'EnR (MWh)	42 032	38 497	54 230	42 032	38 497	54 230	G4-EN3
Efficacité énergétique							
Consommation d'électricité par m^3 d'eau produite (KWh/m^3)	0,68	0,71	0,70	0,77	0,80	0,78	G4-EN5
Consommation d'électricité par kg DCO éliminée (KWh/kg)	1,4	1,4	1,4	1,0	1,2	1,2	G4-EN5
Production d'énergie renouvelable							
Energie produite à partir du biogaz (MWh)	59 794	59 209	75 253	59 794	59 239	75 267	

- Gain de 2 % sur l'efficacité énergétique des usines eau et assainissement entre 2014 et 2015
  (en France, sur les installations à usage électrique intensif)

- Consommation de carburants Groupe / CA en MWh / M€ : - 8 % entre 2013 et 2015

- Valorisation énergétique du biogaz issu des installations de stockage de déchets :
  En 5 ans : production d'énergie renouvelable (électricité et chaleur) multipliée par 4 et émissions de CO_2e évitées associées multipliées par 3

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
Principe 10

Fin 2014, le Groupe a réaffirmé son engagement à œuvrer contre la corruption dans sa charte éthique.

La charte est accompagnée d'un dispositif d'alerte professionnelle. Il permet à chaque collaborateur de signaler, de manière parfaitement confidentielle, d'éventuels dysfonctionnements dans l'entreprise. Le dispositif répond à des conditions d'encadrement précises et s'applique dans les quatre domaines suivants : financier, comptable ou de lutte contre la corruption - pratiques anticoncurrentielles - santé, hygiène et sécurité au travail - protection de l'environnement.
Le responsable « éthique et déontologie » du Groupe veille à la bonne application de la charte et instruit les alertes professionnelles.
La charte éthique et le dispositif d'alerte associé ont été présentés aux instances représentatives du personnel puis communiqués à tous les collaborateurs. La charte est disponible sur le site internet du Groupe www.saur.com en version française et anglaise.

De façon générale, le Groupe intègre systématiquement la clause anti-corruption de l'OCDE dans ses contrats d'intermédiaires commerciaux.
En parallèle, en partenariat avec un cabinet d'avocats, le Groupe réalise auprès de ses collaborateurs des sessions de formation relatives au droit de la concurrence. Ces formations, destinées aux collaborateurs en charge de la gestion de contrats, tous métiers confondus (eau, propreté,...), concernent un large spectre de fonctions (commerciaux, financiers, ressources humaines, responsables de centre,…) et sont réalisées au plus près du terrain.

NOS RESULTATS CHIFFRES EN 2015

- 14 sessions de formation représentant près de 150 personnes formées

Eau • Propreté • Ingénierie • Travaux • Loisirs